

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL
2021-04-06

PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanéel tenue à huis clos par voie de visioconférence, le mardi 6 avril 2021 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

21-073

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par décret depuis le mois de mars;

CONSIDÉRANT le dernier décret numéro 489-2021 du 31 mars 2021 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption d'arrêtés, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de mars 2021
 - 5.2 Rapport des revenus de mars 2021
 - 5.3 Association des sportifs – Autorisation du versement de la subvention annuelle
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Nivelage – Ouverture de soumissions pour l'entretien des chemins gravelés
 - 6.2 MTQ – Demande dans le cadre du PAVL - Volet RIRL – Dossiers RIRL-2016-398
 - 6.3 MTQ – Demande dans le cadre du PAVL - Volet RIRL – Dossiers RIRL-2017-632B
 - 6.4 MTQ – Reddition de comptes au PAVL-Volets AIRRL et RIRL – Dossier RIRL-2016-397
 - 6.5 Prosolaire inc. – Acceptation de la soumission pour l'achat d'un radar de vitesse à énergie solaire
 - 6.6 MTQ – Reddition de compte
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
9. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment de mars 2021
 - 9.2 Prolongement de la rue Pelchat – Acceptation des honoraires d'Arpentage
 - 9.3 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 21-266 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin d'ajouter les garderies en zone C06
 - 9.4 Dépôt et présentation – Projet de Règlement n° 21-266 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin d'ajouter les garderies en zone C06
10. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Camp de jour 2021 – Fixation des tarifs
 - 10.2 Reconnaissance des bénévoles – Acceptation des dépenses
11. **DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
12. **RÉSOLUTIONS**
 - 12.1 Association pulmonaire du Québec – Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2021
 - 12.2 Régie intermunicipale GEANT – Autorisation de signature de la nouvelle entente
 - 12.3 Refuge animal Roberval – Autorisation de la signature de l'entente 2021

13. FORMATIONS

14. INFORMATION

14.1 MMQ – Réception et dépôt de la part de la ristourne provenant de la Mutuelle des municipalités du Québec à la suite du renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité

15. INVITATIONS

16. CORRESPONDANCE

16.1 MELCC – Demande de collaboration afin de pouvoir s'assurer de la conformité de notre installation d'eau potable aux exigences de l'article 67 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) pour le réseau du Coteau-Marcil

16.2 PRIMEAU – Acceptation des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et des égouts rue de l'Église et de l'aide financière de 135 000 \$ dans le cadre du volet 2 du *Programme d'infrastructures municipales d'eau*

16.3 MAMH – Acceptation de la 3^e programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023

16.4 MAMH – Acceptation du Règlement d'emprunt n° 20-260 et de l'emprunt de 1 260 000 \$ pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'eau potable et pour l'aménagement d'une piste cyclopédestre sur la rue de l'Église

17. SUIVI DES COMITÉS

18. AUTRES SUJETS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

21-074

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

21-075

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

21-076

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **315 004,84 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. **ADMINISTRATION**

21-077

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE MARS 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de mars 2021 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	67 988,34 \$
Comptes payés	202 709,48 \$
Salaires nets et REER de mars 2021	44 307,02 \$
Total :	315 004,84 \$

5.2 **RAPPORT DES REVENUS DE MARS 2021**

Le rapport des revenus pour le mois de mars 2021, d'une somme de **506 424,83 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

21-078

5.3 **ASSOCIATION DES SPORTIFS – AUTORISATION DU VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE**

CONSIDÉRANT QUE l'Association des sportifs est un organisme d'Albanel promouvant l'activité physique au sein de la municipalité ainsi qu'à l'extérieur et représente un attrait touristique important;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite continuer d'apporter une aide financière annuelle à l'organisme;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement à l'Association des sportifs d'une somme totale de 6 000 \$ à titre de subvention annuelle pour 2021.

6. TRANSPORTS

21-079

6.1 NIVELAGE – OUVERTURE DE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS GRAVELÉS

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice municipal au 160 de la rue Principale à Albanel, le 26 mars 2021 à 10 h sous la supervision de monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, et à laquelle était présente Mme Claudine Pouliot, secrétaire administrative de la municipalité et monsieur Mario Dion de Excavation D.F.;

ATTENDU QU'une soumission nous a été transmise en réponse à l'appel d'offres sur invitation, soit :

SOUMISSION :

Excavation D.F.
9256-0812 Québec inc.
1048, route 169
Albanel (Québec) G8M 3P3

Soumission conforme déposée le 26 mars 2021 à 9 h 45.

ENTRETIEN DES ROUTES GRAVELÉES DANS LA MUNICIPALITÉ – SAISON ESTIVALE			
35 795,00 \$	Nivelage des rangs du 7 avril au 7 novembre 2021		
2 600,00 \$	Taux horaire pour 20 heures de travaux autres que ceux prévus (130 \$/heure)		
Prix total avant taxes	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Total
38 395,00 \$	1 919,75 \$	3 829,90 \$	44 144,65 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat pour l'entretien des routes gravelées dans la municipalité pour la saison estivale 2021 au seul soumissionnaire, soit Excavation D.F.

Le conseil autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer le contrat de service.

21-080

6.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – DOSSIERS RIRL-2016-398

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d’Albanel a pris connaissance des modalités d’application du volet *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) du *Programme d’aide à la voirie locale* (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC de Maria-Chapdelaine a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d’aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d’annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité s’engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l’ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d’établir la source de calcul de l’aide financière selon l’estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise la présentation d’une demande d’aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d’application en vigueur et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

21-081

6.3 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – DOSSIERS RIRL-2017-632B

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d’Albanel a pris connaissance des modalités d’application du volet *Redressement des infrastructures routières locales* (RIRL) du *Programme d’aide à la voirie locale* (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d’aide financière sont inscrites à l’intérieur d’un plan d’intervention pour lequel la MRC de Maria-Chapdelaine a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

21-082

6.4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – REDDITION DE COMPTES AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLETS ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL) ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL) – DOSSIER RIRL-2016-397

ATTENDU l'adoption de la résolution 17-201 de l'ouverture de soumission pour les travaux de réfection d'infrastructures de transport autorisant l'exécution des plans et devis dans le cadre du Programme RIRL par la firme WSP;

ATTENDU QUE la firme WSP a effectué les plans et devis pour le Grand Rang Nord et le Grand Rang Sud a remis les plans et devis le 24 février 2021;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète que les plans et devis concernant la réfection du Grand Rang Nord et du Grand Rang Sud dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)* sont complétés depuis le 24 février 2021.

21-083

6.5 PROSOLAIRE INC. – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L’ACHAT D’UN RADAR DE VITESSE À ÉNERGIE SOLAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel souhaite se doter d’un radar de vitesse à énergie solaire supplémentaire pour la sortie du village du côté du Grand Rang Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l’entreprise Prosolaire inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise l’achat d’un radar de vitesse à énergie solaire supplémentaire, devant être installé à la sortie du village du côté du Grand Rang Nord, à l’entreprise Prosolaire inc. au coût suivant :

Radar de vitesse à énergie solaire4 011,48 \$ taxes incluses.

21-084

6.6 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 137 870 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l’annexe A, définissant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU’un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l’annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports de l’utilisation des compensations visant l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local*.

7. **HYGIÈNE DU MILIEU**

8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

9. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

9.1 **RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE MARS 2021**

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2021, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (résidentiel)	1	300 000 \$
Permis de construction (autre)	2	56 500 \$
Permis de rénovation	13	192 300 \$
Permis de lotissement	1	
Recherche pour certificat de localisation	1	

21-085

9.2 **ACCEPTATION DES HONORAIRES D'ARPENTAGE POUR CADASTRER CERTAINS SECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel souhaite procéder à l'arpentage de terrains en vue du prolongement de la rue Pelchat (résidentiels et industries légères), pour le cadastre de terrains au parc agroforestier ainsi que pour effectuer le plan de localisation et la description technique pour le terrain de l'OMH;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Gagnon Hébert Arpenteurs-Géomètres;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services de l'entreprise Gagnon Hébert Arpenteurs-Géomètres afin de procéder à l'arpentage de terrains en vue du prolongement de la rue Pelchat (résidentiels et industries légères), pour le cadastre de terrains au parc agroforestier ainsi que pour effectuer le plan de localisation et la description technique pour le terrain de l'OMH, et ce, au coût de 9 500 \$ incluant les taxes.

9.3 **AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 21-266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 AFIN D'AJOUTER LES GARDERIES EN ZONE C06**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 21-266, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin d'ajouter les garderies en zone C06.

21-086

**9.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-266
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 AFIN DE
PERMETTRE LES GARDERIES EN ZONE C06**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QU'une demande de modification privée a été déposée au conseil visant à autoriser un projet de garderie dans la zone C06;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de modifier le règlement de zonage en ce sens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement sera tenue;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (c. E-2.2);

ATTENDU QUE conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le premier projet de règlement portant le numéro 21-266 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin de permettre les garderies en zone C06.

10. LOISIRS ET CULTURE

21-087

10.1 CAMP DE JOUR 2021 – FIXATION DES TARIFS

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel fixe le tarif du Camp de jour pour la saison 2021 à 45 \$ par semaine, et ce, pour une période de huit semaines ainsi qu'un montant supplémentaire de 10 \$ par enfant pour l'achat de la casquette du Camp de jour (achat obligatoire). Un rabais de 5 % sera appliqué pour le 2^e enfant et plus d'une même famille.

QUE le tarif du service de gardiennage soit, quant à lui, fixé à 10 \$ par semaine.

QUE la durée du Camp de jour soit fixée du 21 juin au 13 août 2021 et selon les horaires suivants :

- Camp de jour de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h;
- Service de garde de 7 h 30 à 9 h, de 12 h à 13 h et de 16 h à 17 h 30.

21-088

10.2 RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES – ACCEPTATION DES DÉPENSES

ATTENDU QU'une activité est organisée tous les deux ans afin de souligner l'implication des bénévoles au sein de notre communauté;

ATTENDU QUE cette activité occasionne certaines dépenses;

ATTENDU QU'en raison des mesures préventives, il est interdit de tenir une activité en personne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte d'octroyer un montant de 500 \$ pour la remise de cadeaux aux bénévoles en or.

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

12. RÉSOLUTIONS

21-089

12.1 ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC – CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2021

ATTENDU QUE nous vivons une ère où plusieurs bouleversements liés aux changements climatiques s'opèrent et, en conséquence, l'augmentation des concentrations de gaz carbonique dans l'air a entraîné une prolifération accrue des plantes allergènes dont la principale est l'herbe à poux;

ATTENDU QU'UNE personne sur cinq souffre d'allergie aux pollens et que les coûts de santé directement en lien avec l'herbe à poux peuvent s'élever jusqu'à 240 millions de dollars annuellement;

ATTENDU QU'EN investissant à travers diverses stratégies de prévention, nous pouvons diminuer jusqu'à neuf fois les quantités de pollen émis et ainsi améliorer la santé des Québécoises et Québécois souffrant d'allergies saisonnières;

ATTENDU QUE, pour une 1^{re} année, l'Association pulmonaire du Québec (APQ) en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) tient la *Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux*, financée dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) du gouvernement du Québec, cette campagne vise à mobiliser les Villes et les Municipalités québécoises afin qu'elles participent à l'effort collectif pour réduire les impacts néfastes de cette plante fortement allergène;

ATTENDU QUE L'APQ, le MSSS et l'arrondissement de Ville-Marie de la Ville de Montréal (hôte) nous invitent à joindre le mouvement en faisant part de votre engagement à sensibiliser et mobiliser nos citoyens face à l'herbe à poux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte de participer à la *Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux* par des publications sur la page Facebook de la municipalité et le panneau électronique ainsi que par la publication d'un article lors de la prochaine parution du journal municipal l'*Informateur*.

21-090

12.2 RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE ENTENTE

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie et créant une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT », approuvée le 3 août 2005 par décret du ministre des Affaires municipales et des Régions, laquelle entente a été modifiée par les parties le 13 décembre 2017, de sorte que ledit décret a été modifié le 22 mars 2018 (ci-après : « entente initiale »);

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale a pris fin le 3 août 2020, mais que les municipalités parties à cette entente, incluant la Municipalité d'Albanel, ont convenu de maintenir cette régie et convenir de nouvelles modalités, dont le changement de son nom et le maintien et l'ajout des objets suivant :

- Sécurité incendie;
- Sécurité civile;

- Services en administration;
- Services en assainissement des eaux usées;
- Services en exploitation de système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable;
- Services en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets telle qu'initialement soumise pour fins de signatures, a été l'objet de commentaires du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et de modifications;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution autorisant la signature de l'actuel projet d'entente intermunicipale visant le maintien de la Régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la mairesse et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale visant le maintien de la régie intermunicipale GEANT et l'attribution de nouveaux objets.

21-091

12.3 REFUGE ANIMAL ROBERVAL – AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE 2021

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) promulgué par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec les dispositions législatives provinciales, la Municipalité doit exercer un contrôle animalier sur son territoire compte tenu du Règlement n° SQ 20-04 concernant les animaux, entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE le service de contrôle animalier peut être confié à une entreprise reconnue respectant les normes et possédant un permis valide en vertu des dispositions de la loi, entre autres et notamment celle de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (chapitre B-3.1);

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC a œuvré à titre d'accompagnateur des municipalités locales dans cette affaire au cours des derniers mois avec le concours d'un comité de travail mandaté par le conseil de la MRC afin d'harmoniser les actions et les interventions sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'au cours des démarches, le propriétaire du Refuge animal de Roberval a été interpellé pour produire une offre de services à chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT les rapports d'étape déposés aux élus tout au long des démarches;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, la nécessité d'identifier le personnel du Refuge animal à titre de ressource habilitée à exercer un contrôle animalier en vertu du règlement n° SQ 20-04;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Refuge animal déposée à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services du Refuge animal de Roberval exceptionnellement pour une période de 9 mois, soit du 1^{er} avril au 31 décembre 2021.

Le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat de fourniture de services à intervenir entre les parties et désigne le personnel mandaté par le Refuge animal inc. pour agir à titre de contrôleur en vertu du Règlement numéro SQ 20-04 concernant les animaux.

13. FORMATIONS

14. INFORMATION

14.1 MMQ – Réception et dépôt de la part de la ristourne provenant de la Mutuelle des municipalités du Québec à la suite du renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité

15. INVITATIONS

16. CORRESPONDANCE

16.1 MELCC – Demande de collaboration afin de pouvoir s'assurer de la conformité de notre installation d'eau potable aux exigences de l'article 67 du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) pour le réseau du Coteau-Marcil

16.2 PRIMEAU – Acceptation des travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et des égouts rue de l'Église et de l'aide financière de 135 000 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau

16.3 MAMH – Acceptation de la 3^e programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023

16.4 MAMH – Acceptation du règlement d'emprunt n° 20-260 et de l'emprunt de 1 260 000 \$ pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'eau potable et pour l'aménagement d'une piste cyclopédestre sur la rue de l'Église

17. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent de différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent sur :

- Les rencontres habituelles du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Les travaux du Conseil des partenaires, tel que l'entraide dans le cadre de la pandémie du comité de sécurité alimentaire;
- La dévitalisation de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Le projet pour la mise en place d'un transport collectif entre le secteur GEANT et la Ville de Dolbeau-Mistassini.

18. AUTRES SUJETS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos par visioconférence et en raison du fait qu'aucune question n'a été envoyée au conseil par voie électronique, aucune question ne fut posée.

21-092

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 19 h 51.

Fait et passé à Albanel en ce sixième jour d'avril 2021.

FRANCINE CHIASSEON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale